



Questionnaire Trophées RSE PACA 2013

Contenu du questionnaire

Ils nous soutiennent en 2013…












































Merci de n'imprimer cette page, que si nécessaire et de préférence en noir & blanc et recto-verso.





Questionnaire : mode d'emploi

Le questionnaire aborde quatre grandes thématiques de la RSE qui sont l'environnement, le social, le sociétal et la gouvernance. En tout, 19 questions sont posées aux entreprises candidates et pour chacune de ces questions, 4 scénarii de performance sont proposés.

L'entreprise sélectionne le scénario qui traduit son niveau de maturité sur le sujet et une fois son choix réalisé, une fiche initiative, décrivant les actions mises en place, lui est demandée. Des documents ou données probatoires pourront également être fournis mais ne sont en aucun cas obligatoires.

Les 4 grands thèmes et les 19 questions :

Social	Q1 – Prévention des risques professionnels Q2 – Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) Q3 – Formation et développement des compétences Q4 – Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité des chances Q5 – Promotion de l'égalité professionnelle Femmes-Hommes Q6 – Insertion professionnelle et handicap Q7 – Relations sociales et dialogue social
Environnement	Q1 – Management de l'environnement Q2 – Gestion et traitement des rejets Q3 – Gestion des ressources énergétiques Q4 – Gestion des prélèvements d'eau Q5 – Politique de transport et gestion de la mobilité Q6 – Interaction avec la biodiversité
Sociétal	Q1 – Intégration dans les territoires Q2 – Veille et conformité réglementaire Q3 – Qualité des produits et services Q4 – Politique achat et choix des partenaires commerciaux
Gouv.	Q1 – Gouvernance, dialogue avec les parties prenantes de l'organisation Q2 – Pilotage et management

Pour justifier de son niveau de maturité, le candidat aura à remplir **une fiche initiative** décrivant une ou des actions, à savoir : les objectifs poursuivis par l'action ainsi que la description détaillée de l'action. Un modèle de fiche initiative est téléchargeable sur la plateforme.

Ci-après, le détail, par question, des niveaux de maturité sur lesquels il vous est demandé de vous positionner.





Le contenu des 19 questions

Volet social

Q1 – Prévention des risques professionnels

- **Niveau 0** : Votre entreprise n'a pas rédigé ou est en cours de rédaction de son document unique mais n'a pas formalisé de démarche spécifique en matière de santé et de sécurité.
- **Niveau 1** : L'entreprise a un document unique qui décrit quelques actions de prévention mais celui-ci n'est pas actualisé chaque année et reste peu ou mal connu du personnel.
- **Niveau 2** : L'entreprise actualise son document unique et a un plan de prévention annuel visant à surveiller, à évaluer et à consigner régulièrement les mesures de sécurité et de protection de la santé.
- **Niveau 3** : L'entreprise a intégré dans son Document Unique les risques à effets différés (troubles musculo-squelettiques (TMS), risques cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR), risques psychosociaux (RPS)…). Elle a une stratégie de prévention visible communiquée à tous les salariés.

Volet social

Q2 – Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

- **Niveau 0** : L'entreprise n'a pas formalisé de politique de gestion des ressources humaines. Elle n'a pas établi de projet d'entreprise sur ce sujet.
- **Niveau 1** : Dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines, l'entreprise a réalisé un diagnostic pour identifier l'impact de ses orientations sur la situation des emplois, des effectifs et des compétences. L'entreprise a identifié les problèmes à résoudre (fidélisation des salariés, qualification, recrutement, gestion de départs volontaires…), elle a défini des objectifs de résultats clairs, quantifiables, mesurables et connus par tous les salariés.
- **Niveau 2** : L'entreprise a rédigé un plan d'action dans le domaine de l'emploi et de la gestion des compétences qui organise et coordonne le besoin collectif et les attentes individuelles des salariés. L'entreprise a mis en place un dispositif pour favoriser la mobilité géographique et/ou fonctionnelle. Le plan d'action est compris et porté par tous les membres de l'entreprise.
- **Niveau 3** : L'entreprise a mis en place un comité de pilotage et/ou un groupe de projet composé, entre autres, de représentants des différents groupes professionnels présents dans l'entreprise pour évaluer la démarche, mettre en place les réajustements nécessaires et répondre aux besoins de transparence exigés par les circonstances.

Volet social

Q3 – Formation et développement des compétences

- **Niveau 0** : L'entreprise ne respecte pas son obligation légale et ne programme pas d'action de formation.
- **Niveau 1** : L'entreprise respecte son obligation légale et déploie quelques actions de formation

chaque année.

- **Niveau 2** : L'entreprise a un plan de formation structuré, une analyse des besoins articulée avec les entretiens annuels. L'entreprise utilise le droit individuel à la formation (DIF), le congé individuel de formation (CIF), la validation des acquis de l'expérience (VAE)...
- **Niveau 3** : L'entreprise a un plan de formation pluri-annuel articulé avec une réflexion sur l'évolution des métiers et des compétences, des parcours professionnels qualifiants....

Volet social

Q4 – Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité des chances

- **Niveau 0** : L'entreprise n'est pas impliquée dans des actions visant à promouvoir la diversité, la non-discrimination et l'égalité des chances.
- **Niveau 1** : La direction veille au respect et à la promotion de l'application de la loi relative aux discriminations sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines, notamment dans le recrutement, la formation, la promotion, l'avancement et la rémunération.
- **Niveau 2** : L'entreprise communique son engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité auprès de tous ses collaborateurs. L'entreprise a signé une charte ou un code de bonne conduite sur ce domaine et/ou participe à des campagnes de sensibilisation sur ces enjeux.
- **Niveau 3** : Les ressources humaines sont gérées en tenant compte des diversités culturelles, ethniques et sociales dans l'effectif aux différents niveaux de qualification. L'entreprise informe ses parties prenantes sur les résultats pratiques de cet engagement. Le cas échéant, elle accompagne les acteurs de sa chaîne de valeur et exerce pleinement son devoir d'influence dans ce domaine.

Volet social

Q5 –Promotion de l'égalité professionnelle femmes-hommes

- **Niveau 0** : L'entreprise n'est pas impliquée dans des actions visant à promouvoir l'égalité professionnelle.
- **Niveau 1** : l'entreprise a défini les indicateurs prévus par la loi du 9 mai 2001 relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et par le décret du 22 août 2008 dans le cadre d'un rapport de situation comparée annuel (RSC).
- **Niveau 2** : L'entreprise communique son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes auprès de tous ses collaborateurs. L'entreprise participe à des campagnes de sensibilisation sur ces enjeux et met en œuvre un plan d'action Egalité Professionnel en suivant les objectifs et indicateurs.
- **Niveau 3** : L'entreprise a obtenu le label Egalité femmes-hommes et/ou a mis en place des actions à moyen et long terme pour féminiser ses instances de gouvernance. Elle met en place des actions innovantes.



Volet social

Q6 – Insertion professionnelle et handicap

- **Niveau 0** : L'entreprise n'est pas impliquée dans des actions favorisant l'insertion professionnelle de personnes handicapées ou de personnes éloignées de l'emploi.
- **Niveau 1** : L'entreprise conduit des actions contributives à l'accès à l'emploi de personnes éloignées de l'emploi ou de jeunes sans qualifications (parrainages, informations métiers, simulation d'entretiens d'embauche…). L'entreprise (de 20 salariés et plus) répond partiellement à son obligation d'emploi de personnes handicapées.
- **Niveau 2** : L'entreprise développe des relations commerciales avec des structures engagées dans l'insertion, participe à des forums de recrutement et/ou finance des organismes de formation ou d'aide à l'insertion. Par ses actions, l'entreprise contribue au maintien des séniors en activité et soutient l'insertion professionnelle des personnes en difficulté.
- **Niveau 3** : L'entreprise collabore activement avec le service public de l'emploi et les partenaires sociaux et compte plus de 6 % de personnes handicapées dans son effectif.

Volet social

Q7 – Relations sociales et dialogue social

- **Niveau 0** : L'entreprise ne respecte pas ses obligations en termes de représentation obligatoire. Il n'y a pas de consultation des salariés.
- **Niveau 1** : L'entreprise a ses institutions représentatives du personnel mais le dialogue social est pauvre. Il y a quelques réunions des salariés par an.
- **Niveau 2** : L'entreprise a une pratique régulière de consultation de ses institutions représentatives du personnel, le dialogue social est constructif. Il y a des échanges sur les séniors, la GPEC, la sécurité... Les réunions de salariés sont régulières.
- **Niveau 3** : L'entreprise développe une stratégie volontariste de négociation et de contractualisation. L'information et la communication avec les institutions représentatives du personnel et les salariés est fluide et transparente. Au cours des 3 dernières années, l'entreprise n'a pas connu de conflits sociaux et n'a pas été condamnée à ses torts contentieux prud'homaux.

Volet environnement

Q1 – Management de l'environnement

- **Niveau 0** : l'entreprise a une connaissance intuitive de ses enjeux environnementaux et y répond de façon ad hoc, peu hiérarchisée.
- **Niveau 1** : Un SME (Système de Management de l'Environnement) a été initié, un groupe de pilotage a été constitué et un diagnostic de situation est en cours.
- **Niveau 2** : Les résultats du diagnostic initial ont été présentés, les cibles sont identifiées, un SME est déployé, des actions de mise à niveau sont conduites et suivies.



- **Niveau 3** : Le SME certifié ou non, est dynamique et vivant, les paliers d'amélioration sont constants. L'entreprise peut démontrer une amélioration de ses performances sur ses enjeux clés en la matière.

Volet Environnement

Q2 – Gestion et traitement des rejets

- **Niveau 0** : L'entreprise n'a pas mis en place d'indicateurs pertinents visant à mesurer ses rejets (émissions, effluents et déchets) liés directement ou indirectement à ses activités.
- **Niveau 1** : L'entreprise a identifié et évalué les dangers (potentiels ou non) des rejets qui proviennent de l'ensemble des sources qu'elle détient ou qu'elle contrôle. L'entreprise a mis en place une collecte sélective de ses déchets recyclables et a identifié des filières en vue de leur valorisation.
- **Niveau 2** : L'entreprise a quantifié et mis en œuvre des cibles à court terme de réduction, de valorisation ou de traitement de ses rejets.
- **Niveau 3** : L'entreprise rend compte de ses initiatives de réduction, de valorisation ou de traitement de ses émissions, effluents et déchets au cours d'une période de *reporting* définie. Le cas échéant, elle accompagne les acteurs de sa chaîne de valeur et exerce pleinement son devoir d'influence dans ce domaine.

Volet environnement

Q3 – Gestion des ressources énergétiques

- **Niveau 0** : L'entreprise n'a mis en place aucune action spécifique visant à suivre et à réduire sa consommation d'énergie.
- **Niveau 1** : L'ensemble du personnel a été sensibilisé aux économies d'énergie et formé aux éco-gestes. L'entreprise a sensiblement réduit la consommation énergétique indirecte requise pour ses activités en sélectionnant des produits ou services efficients. L'entreprise a réalisé un bilan énergétique de ses bâtiments et de ses processus industriels.
- **Niveau 2** : Par ses efforts proactifs, l'entreprise a fortement amélioré son efficacité énergétique via l'optimisation et/ou l'amélioration technologique de ses procédés et autres initiatives relatives à l'économie d'énergie. L'entreprise intègre systématiquement des exigences sur la performance énergétique dans ses cahiers des charges.
- **Niveau 3** : L'entreprise a fortement amélioré son efficacité énergétique (par l'emploi des meilleures techniques disponibles, par la réalisation de bâtiment basse consommation ou plus, autres…) et privilégie les sources d'énergies renouvelables dans ses approvisionnements. Elle associe ses sous-traitants et tous les acteurs de sa chaîne de valeur. Les bâtiments de l'entreprise répondent aux exigences de la réglementation RT2012 (BBC).



Volet environnement

Q4 – Gestion des prélèvements d'eau

- **Niveau 0** : L'entreprise n'exerce aucun contrôle de sa consommation d'eau et/ou effectue des prélèvements dans des zones protégées ou reconnues sensibles.
- **Niveau 1** : L'ensemble du personnel a été sensibilisé aux économies d'eaux et formé aux éco-gestes. L'entreprise n'effectue aucun prélèvement dans des zones protégées ou sensibles. Elle mesure la portée des impacts afférente à sa consommation.
- **Niveau 2** : L'entreprise privilégie les sources d'eaux pluviales ou d'eaux usées, elle contrôle et améliore la rationalité de sa consommation.
- **Niveau 3** : L'entreprise procède au traitement et à la réutilisation de l'eau dans son cycle de production. L'entreprise peut démontrer qu'elle est au-delà des bonnes pratiques sectorielles dans ce domaine.

Volet environnement

Q5 – Politique de transport et gestion de la mobilité

- **Niveau 0** : L'entreprise n'a engagé aucune action relative au transport et à la gestion de la mobilité de ses salariés.
- **Niveau 1** : L'entreprise déploie une démarche de sensibilisation et d'incitation sur les comportements de ses employés, visant à encourager des modes de transports alternatifs. L'entreprise intègre des critères relatifs à l'impact carbone dans le choix de ses véhicules et dans la sélection de ses transporteurs.
- **Niveau 2** : L'entreprise a établi un diagnostic de la mobilité de ses employés et de l'accessibilité de l'entreprise. L'entreprise prend en compte ces enjeux dans l'organisation du travail (travail à distance, réunion virtuelle...) et a opté pour des mesures incitatives (parc à vélos sécurisé, réduction du coût des abonnements des transports en commun…). L'entreprise privilégie les circuits d'approvisionnement et de distribution courts.
- **Niveau 3** : Une convention pour la mise en œuvre du plan de mobilité a été rédigée. L'entreprise consent des avantages aux salariés signataires du plan de mobilité (participation financière, aménagement des horaires…). L'entreprise a opté pour des modes de transport plus respectueux de l'environnement (transport fluvial, maritime, ferroviaire, intermodal…).

Volet environnement

Q6 – Interaction avec la biodiversité

- **Niveau 0** : L'entreprise n'a réalisé aucune étude sur l'interaction directe ou indirecte de ses activités ou de ses produits avec la biodiversité, aucune action n'est mise en place.
- **Niveau 1** : L'entreprise a identifié les impacts directs ou indirects de ses activités ou de ses produits sur la biodiversité mais n'a pas engagé de mesures significatives visant à réduire son interaction.
- **Niveau 2** : L'entreprise a engagé des actions de restauration écologique et paysagère de ses sites,



dans le cadre de ses contraintes réglementaires et/ou, a pris des mesures significatives visant à réduire et/ou compenser son interaction.

- **Niveau 3** : L'entreprise a développé des partenariats avec des associations de protection de l'environnement. L'entreprise a engagé, de manière proactive et en concertation avec les collectivités locales et les parties prenantes concernées, des actions visant à la réintroduction ou le suivi de certaines espèces, la réhabilitation ou la création d'habitats, l'adaptation des activités de l'entreprise qui pourraient déranger le rythme biologique des animaux.

Volet sociétal

Q1 – Intégration dans les territoires

- **Niveau 0** : L'entreprise n'a pas identifié les caractéristiques environnementales, sociales et économiques de son territoire lors de la définition de sa stratégie.
- **Niveau 1** : L'entreprise intègre les caractéristiques de son territoire dans son analyse de risques. Par des actions de sponsoring ou de mécénat, l'entreprise participe au développement sportif et culturel de son territoire.
- **Niveau 2** : L'entreprise participe au développement environnemental, social et économique de son territoire dans un esprit «gagnant/gagnant». L'entreprise a développé des liens étroits avec les établissements d'enseignement secondaire et supérieur locaux.
- **Niveau 3** : L'entreprise peut démontrer qu'elle est à l'initiative et prend le leadership de nombreux projets territoriaux visant le développement économique social et environnemental du territoire (création d'emplois, développement/transfert de technologies, écologie industrielle locale, campagne santé/sécurité...).

Volet sociétal

Q2 – Veille et conformité réglementaire

- **Niveau 0** : L'entreprise n'exerce pas de veille réglementaire sur les domaines de sa responsabilité sociétale et n'a pas mis en place de dispositif de contrôle de la conformité.
- **Niveau 1** : L'entreprise exerce, de façon partielle, de la veille sur les domaines de sa responsabilité sociétale. Elle effectue des contrôles de la conformité sur les points critiques liés à ses activités. L'entreprise est en conformité avec le règlement européen REACH.
- **Niveau 2** : L'entreprise exerce une veille sur l'ensemble des domaines de sa responsabilité sociétale. Elle traduit la réglementation captée en exigences internes en s'assurant qu'elles sont comprises par tous et pratique des contrôles systématiques et réguliers.
- **Niveau 3** : L'entreprise exerce une veille sur l'ensemble des domaines de sa responsabilité sociétale, elle pratique des contrôles systématiques et réguliers sur ses exigences internes et participe activement à des réseaux visant à anticiper et préparer les réglementations futures.



Volet sociétal

Q3 – Qualité des produits et services

- **Niveau 0** : L'entreprise n'a pas évalué les impacts des produits/services à chaque étape du cycle de vie afin de permettre des améliorations environnementales, sociales et sanitaires.
- **Niveau 1** : L'entreprise a identifié certains produits/services à chaque étape du cycle de vie et a engagé des améliorations, cadrées par les limites technologiques, de filières et de comportement du client final. L'entreprise n'utilise aucune substance classée CMR dans la conception de ses produits. Les produits fabriqués par l'entreprise sont titulaires d'un ou plusieurs référentiels reconnus (écolabel, certification, marque collective…).
- **Niveau 2 :** L'entreprise mène une réflexion globale des conséquences économiques, sociales et environnementales des produits/services à partir d'analyses de cycle de vie normalisées et développe des pratiques innovantes. L'entreprise a pris toutes les mesures pour réduire l'utilisation de substances de synthèse ayant un impact pour la santé et l'environnement dans la fabrication de ses produits.
- **Niveau 3** : L'entreprise intègre l'analyse du cycle de vie de ses produits, ainsi que des éléments sociaux dans ses processus de conception et d'innovation en s'appuyant sur les parties intéressées pertinentes. Cette analyse intègre l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur tout au long du cycle de vie des produits/services. L'entreprise a engagé une réflexion pour une mutation « servicielle » de ses activités ou de ses produits (économie de fonctionnalité).

Volet sociétal

Q4 – Politique achat et choix des partenaires commerciaux

- **Niveau 0** : L'entreprise ne gère pas ses achats et ses choix de fournisseurs au regard du développement durable.
- **Niveau 1** : Les acteurs de la fonction achat ont été sensibilisés et formés à la démarche d'achat responsable. L'entreprise établit des échanges avec ses fournisseurs afin de s'assurer de leur conformité réglementaire et normative en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement.
- **Niveau 2** : L'entreprise intègre les aspects environnementaux, sociaux et sanitaires, y compris chez ses sous-traitants, dans ses pratiques et son processus achat. La notion des droits de l'Homme est systématiquement intégrée dans la relation avec les fournisseurs.
- **Niveau 3** : Les cahiers des charges contiennent systématiquement des exigences relatives à l'environnement, aux droits de l'Homme, aux conditions sociales, à la sécurité et à la loyauté dans les affaires. Une démarche d'amélioration continue est partagée avec les fournisseurs. Des dispositifs de contrôle sont mis en place. Les coûts et les bénéfices de cette démarche RSE sont équitablement partagés entre tous les acteurs de la chaîne de valeur.



Volet gouvernance

Q1 – Gouvernance, dialogue avec les parties prenantes de l'organisation

- **Niveau 0** : L'entreprise n'a pas encore identifié de façon précise ses différentes parties prenantes.
- **Niveau 1** : L'entreprise connaît précisément les parties prenantes qui ont un lien direct, contractuel ou non avec ses activités et prend en compte leurs attentes dans le processus de décision.
- **Niveau 2** : L'entreprise a identifié l'ensemble de ses parties prenantes en lien avec sa responsabilité sociétale, elle contrôle leur représentativité et leur crédibilité. Un dialogue constructif est établi, elle prend en compte leurs attentes pour alimenter sa stratégie.
- **Niveau 3** : L'entreprise est dans un processus dynamique, le dialogue est engagé et structuré, l'entreprise élargie constamment sa sphère d'influence pour constituer des partenariats et atteindre des objectifs mutuellement bénéfiques. L'entreprise est dans une logique de pleine transparence, y compris sur la rémunération de ses dirigeants.

Volet gouvernance

Q2 – Pilotage et management

- **Niveau 0** : Absence de politique sociale, environnementale et sociale formalisée.
- **Niveau 1** : La stratégie est définie par la direction mais le personnel est peu, ou pas, impliqué dans la démarche. L'entreprise a initié une démarche volontaire par la signature de codes de bonne conduite ou accords internationaux (OIT, conventions de l'OCDE…) ou par l'adhésion à des principes directeurs (Global compact, principes directeurs de l'OCDE…).
- **Niveau 2** : La stratégie, déclinée en politique RSE, est adaptée à la nature de l'activité et à la taille de l'entreprise, des indicateurs de suivi ont été définis et l'ensemble du personnel est fortement mobilisé. La politique s'appuie sur des moyens humains, organisationnels, techniques et financiers.
- **Niveau 3** : La politique RSE est exemplaire. L'entreprise communique le résultat de ses bonnes pratiques à ses parties prenantes. L'entreprise a obtenu des certifications reconnues en matières sociale, environnementale et sociétale.